

Martine POULAIN

La valeur imprescriptible des bibliothèques spoliées par les nazis

Permettez-moi d'abord de rappeler succinctement l'ampleur et la spécificité des spoliations de bibliothèques effectuées par les nazis durant la seconde guerre mondiale. Ces spoliations sont marquées par leur ampleur (au moins 5 millions de livres, on n'en connaîtra jamais le nombre exact) dans la seule France. Elles sont également marquées par une spécificité radicale par rapport à d'autres spoliations, habituelles dans d'autres guerres. En effet, si ces saisies relèvent de trois types de logique : guerrière (voler les secrets stratégiques de l'ennemi pour mieux le combattre), nationaliste (les saisies nazis sont, plus que d'autres part de la volonté de constituer une empire, l'empire du Reich (toutes les autres nations seraient vassales, si tant est qu'on leur reconnaisse le droit à constituer une nation) et antisémite, l'antisémitisme explique la plus grande partie des sévices subis par les bibliothèques, associatives et, plus encore, privées. La volonté de rayer de la terre la population juive constitue l'origine principale des spoliations, et conduit à la saisie, la mise en caisses, l'envoi en Allemagne d'innombrables bibliothèques, petites ou importantes, « ordinaires » ou lettrées.

Ces spoliations ne doivent rien au hasard. Grâce à leurs agents, parfois à leurs chercheurs, scientifiques, historiens, historiens de l'art, ou à leurs conservateurs, archivistes et bibliothécaires envoyés en France, les Allemands ont repéré de longue date des collections qu'ils estiment leur appartenir ou devoir leur revenir. Bien avant 1939, ils connaissent parfaitement les grandes bibliothèques juives, maçonniques, russes, polonaises en France et complètent leurs informations durant la guerre, au fur et à mesure de leurs exigences, par exemple avec l'aide de leurs bibliothécaires et archivistes installés à demeure dans les institutions nationales. Principalement effectuées par l'occupant, celles-ci bénéficient du soutien ou du silence, c'est selon, du gouvernement de Vichy et de sa police.

Retrouver et restituer

J'ai décrit ailleurs les très longues et complexes opérations de recherche de ces documents par la sous-commission des livres de la Commission de récupération artistique, active à partir du 1^{er} juin 1945 sur le territoire français comme sur les territoires conquis par les nazis, au premier rang desquels bien sûr l'Alsace-Moselle. Cette recherche fut rendue particulièrement difficile par divers facteurs, parmi lesquels les nombreux tris, destructions, vols, auxquels furent soumis ces collections, ainsi que les incessants déplacements géographiques vers l'est de l'empire dont elles firent l'objet à partir de la fin 1942, ce qui

conduisit un nombre important d'entre elles à se retrouver en des zones sous domination soviétique, obéissant à d'autres impératifs, dont celui de « trophées de guerre, excluant la restitution à leurs légitimes propriétaires.

A l'issue d'un processus que je ne peux présenter ici, quelque 18 000 documents qui n'avaient pu être restitués sont déposés par une Commission de choix créée à cette fin dans 42 bibliothèques : 22 bibliothèques de recherche et 20 bibliothèques publiques, dont beaucoup avaient souffert de la guerre (cf article BBF). Les archives conservées aux Archives nationales m'ont permis d'envoyer à toutes les bibliothèques concernées la liste des documents dont elles avaient été attributaires, ce que la plupart d'entre elles ignoraient, ces fonds ayant été intégrés au fil du temps dans les collections sans mention de provenance ou d'origine. Au lieu de conserver la mémoire de l'origine tragique de ces fonds, les bibliothèques ont ici produit de l'amnésie

Les multiples valeurs attribuées aux documents spoliés

On peut évoquer en gardant un point de vue historien les diverses valeurs attribuées aux bibliothèques spoliées par les spoliateurs, par la puissance publique lors des opérations de restitution ou ultérieurement, surtout bien sûr par les spoliés puis par leurs ayants-droit, pour finir par ce que devrait être la (les) valeur(s) aujourd'hui reconnue(s) aux documents spoliés

-Par les spoliateurs. On a déjà évoqué rapidement les valeurs que les nazis accordaient aux fonds qu'ils spoliaient, qui s'étendaient, on l'a dit, d'un intérêt stratégique pour la conduite de la guerre autorisant une meilleure connaissance des peuples à conquérir (et notamment les pays d'Europe de l'est), les idéologies et régimes politiques particulièrement haïs (et notamment la franc-maçonnerie, le socialisme et le communisme) à ce qui est au fondement du nazisme : le racisme et l'antisémitisme. La documentation spoliée peut servir à des fins de domination et de conquête, comme en témoigne la Bibliothèque de la Haute Ecole des cadres du parti nazi ouverte début 1943 à Francfort par Alfred Rosenberg, le grand organisateur de ces pillages et dont les 500 000 volumes étaient issus des grandes collections européennes, notamment maçonnes et juives. Mais la majeure partie de ces spoliations a un autre but, poursuit est mue par une autre valeur : elles accompagnent la mise à mort des populations haïes de la volonté de détruire l'esprit même qui avait donné lieu à la conception, à la transmission et la conservation des productions intellectuelles de ces peuples et communautés. Par une métonymie dont les nazis sont fiers, ces productions intellectuelles les sont symboles d'un peuple et de communautés promises à l'anéantissement.

La valeur accordée aux milliers de bibliothèques saisies par l'armée rouge est autre : c'est celle du

trophée de guerre, pour elle légitimement pris aux nazis en réparation des souffrances endurées et des pertes subies. Valeur de réparation aussi l'affectation ultérieure par Moscou de centaines de milliers de ces livres à ses satellites de l'est, dont les bibliothèques avaient été détruites ou très endommagées par les nazis. Souvent non traités et abandonnés à l'éternité d'un stockage dérisoire, certains de ces documents ont aujourd'hui valeur de fleuron dans ces bibliothèques. Certains chercheurs et bibliothécaires de ces pays leur accordent de nouvelles valeurs : ainsi la BN de Biélorussie a réalisé un cédérom des documents français dédicacés (pour la plupart des années 30) issus de ces bibliothèques démembrées, devenus fleurons patrimoniaux de leurs collections. Des livres épars deviennent collection.

-Par la puissance publique de l'après-guerre. Cette dernière, quant à elle, était soucieuse de justice (les ordonnances statuant de l'illégalité des actes de spoliations sont mises par le gouvernement encore en exil), mais aussi garante de la légalité des procédures : les spoliés devaient déposer des dossiers en 4 exemplaires, rassembler des témoignages et des preuves de la spoliation, lister précisément les objets dont ils demandaient le retour. D'où la demande aux spoliés du catalogue de leur bibliothèque (en avez-vous ?), voire de leur ex-libris et autres outils si socialement marqués ! Procédures lourdes, lentes, bureaucratiques. D'où la colère des spoliés, dont certains se constituèrent en association. D'où aussi l'exception autorisée à la seule commission livre par l'administration, les spoliés ayant fait la preuve de la valeur d'usage criante des livres, ceux-ci purent aussi être attribués (on distribua ainsi nombre de titres ne portant pas mention de propriétaire). On oubliait que les médecins ne pouvaient plus exercer la médecine, les juristes le droit, les ingénieurs leurs spécialités, les écrivains écrire leurs livres.

-Par la puissance publique ultérieure et par leurs agents, dont nous les bibliothécaires. A partir des années 50, le mot d'ordre fut l'oubli. Comme le voulait l'époque en France, il fallait « tourner la page » c'est-à-dire oublier. Un étrange oubli. D'une redoutable efficacité. C'est ainsi par exemple que les 42 bibliothèques françaises ayant reçu qq 18 000 volumes précieux ou documentaires entre 1950 et 1953 ont intégré ces documents dans leurs fonds dans les années 60 et 70 vraisemblablement, sans mention de provenance, en les qualifiant de « dons », un comble pour des livres spoliés... Mais les difficultés que j'ai eues dans environ la moitié des bibliothèques à faire mettre en œuvre la recherche de ces documents et l'affectation de leur provenance prouve à quel point, montre à quel point encore « ce passé ne passe pas ». Heureusement d'autres bibliothèques ont bien compris l'intérêt de ces documents pour l'histoire de leurs collections, et la puissance publique commence à le percevoir aussi, comme l'y invitent les principes de Washington adopté voici déjà près de vingt ans : ces documents spoliés devraient prochainement faire l'objet d'un accès spécifique dans le CCFr.

-Par les spoliés, puis par leurs ayants-droit. C'est évidemment la/les valeurs que les spoliés accordent à leur biens disparus qui nous a le plus retenue.

1. Seuls quelques 2000 d'entre eux ont déposé des dossiers de demandes de restitution. Faut-il voir là une dénégation de la valeur de la bibliothèque spoliée ? Certes non. Mais nombre de spoliés avaient bien d'autres priorités en 1945 : quand ils n'avaient pas perdu la vie dans les camps d'extermination, ils avaient perdu leur appartement, leur métier, leur entreprise aryanisés ou occupés par d'autres. Dans cette concurrence des valeurs des misères, la bibliothèque était pour certains au second rang.

2. J'ai évoqué plus haut la valeur d'usage documentaire de nombre des livres volés aux spoliés, je n'y reviens pas, si ce n'est pour rappeler qu'il n'y a pas à « mépriser » cette valeur d'usage. L'histoire des connaissances est là aussi.

3. La perte de la bibliothèque a laissé moins de traces chez les ayants-droit que la perte des œuvres d'art. Les raisons en sont connues : le livre appartient au régime du multiple, l'œuvre d'art à l'unique et les valeurs symbolique et financière du premier svt minime par rapport à celles du second. De gré ou de force, les spoliés ont dû reconstituer leurs bibliothèques : leurs héritiers n'ont souvent pas même su la spoliation subie.

4. Pourtant, la perte était telle que les spoliés accueillait avec reconnaissance toute restitution et toute attribution, même de quelques livres. Outre la valeur d'usage, ils donnaient une valeur particulière aux livres leur rappelant leur enfance (les livres de prix reçus enfants, les livres de leur famille). Certains refusaient les attributions, au motif qu'un titre identique ne faisait pas tout et que seuls leurs livres faisaient sens et réparation. Comme le dit très bien la Préface d'une exposition de livres spoliés présentée à la Bibliothèque nationale en 1949 : « *On écrira un jour la navrante odyssée de ces livres qui se comptent en m3 sauvagement arrachés, dans toute la France, à l'écolier, au professeur, au bibliophile. Les chefs d'oeuvres les plus exquis, les exemplaires les plus rares ont été enlevés pêle-mêle avec les romans policiers et les manuels scolaires (...) Un livre de la Bibliothèque rose avec sa dédicace évoquant l'anniversaire d'une petite fille de chez nous, retrouvé dans un château en Allemagne, est peut-être plus lourd de reproches que tout autre* ».

4. Pour la plupart la perte de leur bibliothèque fut tragique. La bibliothèque de Louise Weiss est toute entière emportée en Allemagne : « *Vers la fin de 1941, trois soldats en armes et une archiviste (...) enlevèrent mes six mille volumes et leur catalogue, sans oublier mon Livre d'or paré des dessins, des élégies, des épigrammes et des commentaires de mes amis (...) Toute la Troisième République, toute l'Europe*

s'étaient abreuvées, amusées, querellées, enthousiasmées entre mes murs. La disparition de mes livres m'enleva le goût de vivre pendant plusieurs semaines ». André Maurois décrit ainsi la souffrance de la spoliation des 9000 livres de sa bibliothèque : « J'ouvre ma porte. Dans mon bureau, les rayons que j'avais, en quarante années, remplis de livres choisis avec amour, sont maintenant vides. Ne trouvant pas l'homme, la Gestapo a pris la bibliothèque. Malgré moi, mes yeux vont au coin de Littré, à celui d'Alain où je conservais tant de propos manuscrits, à celui de Stendhal. Mon fauteuil de cuir jaune est encore là. Je m'assieds à ma table. Des mains amies y ont, ce matin, préparé du papier, celui-là même dont je me servais jadis. Travaillons ».

Et la très grande majorité des spoliés n'ont pas récupéré leur bibliothèque. Au mieux ont-ils retrouvé certains de leurs livres. Ce qui n'a rien à voir. La bibliothèque, comme résultat de la lente construction d'un ensemble constitué au cours d'une vie, elle, est perdue à jamais.

5. C'est pourquoi, il me semble que même si les documents spoliés conservés dans les bibliothèques n'auront jamais valeur de collection, car ils sont le stade ultime du démembrement auxquels ont été soumis les bibliothèques spoliées et comme tels, ensemble épars et peu analysables, leur valeur doit être imprescriptible, car ils sont les témoins muets, et pourtant hautement signifiants, de la plus grande barbarie du XXe siècle